



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 16 MAI 2017

2017-05-144 - 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 10 mai 2017**

L'an deux mille dix-sept le seize mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Marie-Hélène SAGE , Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Dominique BERNESCUT , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , James SEYNAT , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sophie CARRERE, Jean Louis D'ANGLADE, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Anne BERTHOME pouvoir à Marcel BERTHOME, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Sophie BLANCHETON pouvoir à Michel FOULHOUX, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Michel GALAND, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME****ASSOCIATION VIVONS AVEC LE MOULIN DE PORCHERES : SUBVENTION 2017**

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme.

En 2015 et 2016, La Cali a attribué une subvention de 5 000 € à l'association « Vivons avec le Moulin de Porchères » affectée aux dépenses liées à son activité principale sur le site du moulin à savoir l'accueil du public (visites guidées, animations, communication, charges d'électricité,...). Ces dernières années, l'association a progressivement développé l'activité touristique sur le site du moulin :

- En élargissant les amplitudes d'ouverture et de visite ;
- En développant les animations tout au long de l'année.

Aussi, pour répondre aux besoins plus importants d'accueil et de visite, au vu des nouvelles amplitudes horaires, mais aussi afin d'assurer l'organisation d'animations sur le site et le développement des actions de communication, l'association s'est également dotée de 2 salariés en qualité de guide-animateurs (contrats aidés).

Ces évolutions ont renforcé et professionnalisé l'activité touristique sur le site et ont contribué à développer la fréquentation, celle-ci passant de 1.200 visiteurs en 2015 à 3.000 visiteurs accueillis en 2016.

Par ailleurs, une étude sur les équipements touristiques menée par La Cali en 2016 a démontré la fonction touristique du site et son potentiel de développement (8.000 visiteurs à l'horizon 2023).

Au-delà, cette étude a permis de formaliser le projet de mise en tourisme de cet équipement à travers :

- un projet marketing : concept de visite et fonctions du site à développer (restauration, boutique, animations, publics à cibler) ;
- un programme d'aménagement (mises aux normes, travaux, développement des équipements liés à la visite : scénographie moderne...) indispensable au développement et à la pérennisation de l'activité touristique ;
- un projet commercial et d'exploitation (objectifs de fréquentation, amplitudes d'ouverture, tarifications adaptées, actions de promotion, gestion RH sur le site, comptes de résultat et plans de financement pluriannuels détaillés...).

Afin de poursuivre l'accompagnement de La Cali pour le développement de l'activité touristique sur ce site, identifié comme un site important permettant de capter des flux de touristes et de compléter l'offre de loisirs sur La Cali et au-delà sur le Libournais, il est proposé d'attribuer une subvention de 12.000 € à l'association qui seront affectés comme suit :

- 10 000 € affectés aux dépenses courantes de l'association dans le cadre de son activité d'accueil du public et de visites commentées (visites guidées, charges d'électricité, communication, prestations d'animations, embauche de guide animateurs et d'un responsable de site,...) ;
- 2 000 € seront versés dans le cadre d'une participation au financement d'une étude de scénographie dont le maître d'ouvrage sera l'association et dont l'objet sera d'étudier la faisabilité d'un projet de scénographie du site permettant d'apporter un complément aux visites commentées traditionnelles et d'en moderniser le contenu. Celle-ci devra identifier, en tenant compte des spécificités et de la configuration du Moulin de Porchères, la nature des outils et aménagements ludiques et modernes de médiation culturelle et touristique qui permettront de compléter la prestation actuelle de visite guidée. Il s'agira ainsi de renouveler et diversifier l'offre touristique et culturelle du site dans l'objectif de renforcer son attractivité.

Compte tenu du caractère touristique de cette activité, de son attractivité pour le territoire communautaire,

Vu l'avis de la Commission Développement touristique du 10 mai 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 9 mai 2017,

Après en avoir délibéré,

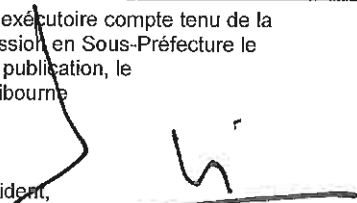
Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et **une non participation** (Monsieur David REDON)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 12 000 € à l'association « Vivons avec le moulin de Porchères » dans le cadre du développement de l'activité du moulin, des animations et visites qu'elle développe sur le site toute l'année, selon les modalités décrites ci-avant,
- à signer la convention de partenariat entre La Cali et l'association qui encadre le versement de cette subvention, convention annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 – article 6574 – service gestionnaire et destinataire POT0 – fonction 95.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne



Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

